

Réunion d'engagement des intervenants

Compte rendu

Le 20 septembre 2017

Communication

Collaboration

Innovation

Progrès

Lieux de travail sains
et sécuritaires au
Nouveau-Brunswick

WORKSAFE

TRAVAIL SÉCURITAIRE



NB

Table des matières

Lettre de la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB 3

Réunion avec les intervenants : Sommaire 4

 Aperçu 4

 Mot de bienvenue et contexte 4

 Aperçu de la présentation de Travail sécuritaire NB (présentée par Tim Petersen, président et chef de la direction par intérim) 5

 Discussion avec les intervenants..... 8

Participants 12

Pièces jointes 14

Le 20 septembre 2017

Lettre de la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB

Au nom du conseil de Travail sécuritaire NB, je tiens à vous remercier de votre présence à la troisième réunion d'engagement des intervenants, qui a eu lieu le 20 septembre dernier à l'hôtel Four Points by Sheraton à Moncton, au Nouveau-Brunswick. En plus de membres du conseil de Travail sécuritaire NB et d'employés de Travail sécuritaire NB, nous avons pu compter sur la présence de représentants d'employeurs et de travailleurs; du Tribunal d'appel des accidents au travail; du groupe de travail sur l'indemnisation des accidents du travail; et de différents paliers de gouvernement.

La réunion a été l'occasion pour Travail sécuritaire NB d'expliquer le processus annuel d'établissement des taux de cotisation et les facteurs déterminants de l'augmentation prévue des taux. Elle avait pour but de discuter de l'équilibre entre des prestations justes pour les travailleurs blessés et des taux de cotisation appropriés pour les employeurs. À la suite de la présentation sur l'établissement des taux, nous avons été ravis du grand niveau d'engagement et des discussions sur cette question importante. Votre engagement et votre apport continu seront essentiels à la réussite d'un régime d'indemnisation des travailleurs durable.

J'aimerais encore une fois profiter de l'occasion pour encourager nos intervenants à participer aux activités d'engagement organisées par le groupe de travail sur l'indemnisation des accidents du travail, qui organise des consultations publiques et poursuit son examen du régime d'indemnisation des travailleurs. Le régime d'indemnisation des travailleurs nous appartient à tous. Ces réunions sont la possibilité de vous faire entendre.

Nous espérons que vous serez des nôtres à la prochaine réunion, qui aura lieu en décembre prochain à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Meilleures salutations,



Dorine P. Pirie

Présidente du conseil d'administration

Réunion avec les intervenants : Sommaire

Aperçu

Le 20 septembre 2017, Travail sécuritaire NB a tenu la troisième d'une série de réunions d'engagement des intervenants à l'hôtel Four Points by Sheraton à Moncton. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a accueilli plus de 110 intervenants représentant les travailleurs, les employeurs, le Tribunal d'appel des accidents au travail et différents paliers de gouvernement.

Mot de bienvenue et contexte

La présidente du conseil de Travail sécuritaire NB, Dorine Pirie, a souhaité la bienvenue aux intervenants et les a remerciés de leur présence. Elle a également souligné le grand nombre de participants.

M^{me} Pirie a indiqué que les intervenants recevraient une mise à jour sur les divers facteurs qui avaient un effet sur le taux de cotisation moyen et les tendances relatives aux réclamations, et qu'on leur ferait part des prévisions quant au taux de cotisation moyen de 2018. Elle a expliqué que tous à Travail sécuritaire NB comprenaient les pressions financières auxquelles faisaient face les employeurs à la suite de l'augmentation de la TVH, du salaire minimum, de l'assurance-emploi et de l'impôt foncier, ainsi que des changements qui s'annonçaient relativement à l'impôt fédéral, à la taxe sur les émissions carboniques, etc. Elle a rassuré les intervenants en leur expliquant que c'était dans ce contexte que Travail sécuritaire NB faisait tout son possible pour minimiser l'augmentation des taux de cotisation, tout en maintenant les services aux travailleurs blessés.

M^{me} Pirie a repassé certaines mesures que Travail sécuritaire NB avait prises pour limiter le plus possible l'augmentation du taux de cotisation moyen, qui comprenait la réduction du budget administratif de l'organisme. Elle a ajouté que le président et chef de la direction par intérim de Travail sécuritaire NB, Tim Petersen, aborderait ces mesures plus en détail pendant sa présentation.

En ce qui a trait à la prestation de services, M^{me} Pirie a assuré les intervenants que Travail sécuritaire NB avait mis en œuvre un certain nombre de mesures pour faire face à l'augmentation des coûts de réclamation. Elle a donné l'exemple du programme de renvoi direct selon lequel les travailleurs blessés ont un accès rapide aux physiothérapeutes afin de favoriser leur retour au travail en toute sécurité. Cette mesure a aidé à réduire la durée des réclamations, qui continue à être l'un des principaux facteurs de coûts. Grâce au programme, les foyers de soins ont connu d'importantes réductions : leur nombre de réclamations avec interruption de travail est passé de 75 % à 56 %; les coûts de réclamation moyens par travailleur blessé, de 68 000 \$ à 23 000 \$; et la durée de certaines réclamations, de 13 à 6 jours.

M^{me} Pirie a expliqué que pour faire face à l'augmentation de 35 % du nombre de réclamations, Travail sécuritaire NB avait réaffecté 23 postes au sein du budget administratif, et ce, sans engager de coûts additionnels. Il avait également élargi les services au nord de la province pour faciliter le retour au travail des travailleurs blessés et réduire la durée des réclamations. De plus, il avait conclu des contrats pour offrir des services de psychologues, de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes.

M^{me} Pirie a aussi expliqué que Travail sécuritaire NB avait négocié des taux avec les fournisseurs d'appareils auditifs et de piles. Elle a ajouté que grâce à cette nouvelle initiative, bien que le nombre de réclamations pour perte d'audition ait augmenté de 8 % au cours des quatre premiers mois de 2017, le coût des appareils auditifs et des piles avait diminué de 38 % par rapport à la même période en 2016.

M^{me} Pirie a précisé que Travail sécuritaire NB avait également amélioré la technologie dans le cadre de sa feuille de route pour améliorer l'excellence du service. La feuille de route a pour but de faire en sorte que Travail sécuritaire NB soit plus axé sur les clients, tout en devenant plus efficace. Elle a souligné que bien que l'ensemble des bienfaits de cette initiative ne se ferait sentir que dans quelques années, certaines améliorations avaient déjà eu lieu, y compris l'automatisation du recueil de renseignements pour les nouvelles réclamations. À ce jour, 2 100 réclamations de moins ont été traitées manuellement, ce qui a permis aux commis de soutien de se concentrer sur les clients qui avaient besoin de prestations. D'autres initiatives comprennent une méthode d'équilibrage des rentes, le calcul des prestations initiales, un message par l'entremise du système de courriel de Mes services pour les employeurs et le portail de Mes services pour les travailleurs blessés. M^{me} Pirie a avisé les intervenants que des employés de Travail sécuritaire NB seraient sur place après la réunion pour discuter de ces initiatives.

Elle a indiqué que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB faisait tout son possible pour assurer que l'organisme puisse améliorer ses services et réaliser des économies.

Elle a demandé à chaque membre du conseil de se présenter :

- Tim Petersen (président et chef de la direction par intérim de Travail sécuritaire NB)
- Julie Marr (représentante des employeurs)
- Jim Stanley (représentant des travailleurs)
- Gaëtan Guérette (représentant des employeurs)
- Haley Flaro (vice-présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB)
- Michèle Caron (représentante des travailleurs)
- Hector Losier (représentant des travailleurs)
- Maureen Wallace (représentante des travailleurs)

Conrad Ferguson de Morneau Shepell, un cabinet d'actuares-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB pour des questions financières, s'est aussi présenté.

M^{me} Pirie a présenté les membres de l'équipe de la haute direction de Travail sécuritaire NB :

- Michael McGovern (secrétaire général et avocat général)
- Shelly Dauphinee (vice-présidente aux Services de travail sécuritaire)
- Carolyn MacDonald (vice-présidente aux Services généraux par intérim)

Elle a également expliqué que la directrice de la Planification et des politiques par intérim de Travail sécuritaire NB, Laragh Dooley, ainsi que la directrice des Communications de Travail sécuritaire NB, Manon Arsenault, assistaient à la réunion et agiraient comme modératrices.

M^{me} Pirie a invité chacun des intervenants présents à la réunion à se lever et à se présenter.

Elle a ensuite demandé à M. Petersen de commencer sa présentation aux intervenants.

Aperçu de la présentation de Travail sécuritaire NB (présentée par Tim Petersen, président et chef de la direction par intérim)

M. Petersen a souhaité la bienvenue aux intervenants. Il a également souligné le grand nombre d'intervenants présents à la réunion, en ajoutant que ces réunions étaient tout à fait conformes aux attentes. Il a expliqué que la discussion porterait surtout sur les taux de cotisation, mais qu'à l'avenir, on discuterait d'autres sujets importants. Il a repassé rapidement l'ordre du jour de la réunion et a expliqué aux intervenants qu'ils auraient une heure complète pour faire part de leurs commentaires et poser des questions.

Présentations sur la sécurité

M. Petersen a expliqué que bien que Travail sécuritaire NB se concentrait sur la durabilité du régime, la sécurité demeurait au premier plan. Il a mentionné des initiatives de Travail sécuritaire NB à l'intention des jeunes et a présenté la vidéo gagnante des concours provincial et national de vidéos « Objectif : sécurité » intitulée « The Eye », réalisée par un élève de Riverview, au Nouveau-Brunswick. M. Petersen a souligné que ce jeune était un leader en sécurité aux yeux de Travail sécuritaire NB, et que tous les intervenants pouvaient l'être aussi.

Propriétaires du régime d'indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick

M. Petersen a expliqué que lorsqu'on examine les facteurs de coûts du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick, il ne s'agissait pas de montrer les « bons côtés » ou les « mauvais côtés », mais plutôt de discuter de ce qu'on pouvait faire pour assurer que le régime du Nouveau-Brunswick, qui appartient aux intervenants, demeure durable. Il a précisé que les intervenants devront déterminer ensemble, selon les facteurs qui leur importent le plus, quelles prestations Travail sécuritaire NB devrait offrir et à quel coût.

Que fait Travail sécuritaire NB pour minimiser l'augmentation des taux de cotisation de 2018?

M. Petersen a expliqué le processus annuel d'établissement des taux de cotisation du conseil. Il a affirmé que le conseil établissait le taux de cotisation moyen chaque année en fonction du budget d'exploitation annuel de Travail sécuritaire NB, ainsi que des coûts de réclamation et des masses salariales des employeurs. Il a précisé que le conseil se réunirait la semaine suivante pour discuter de l'établissement des taux et qu'il se servirait de renseignements obtenus lors de cette réunion pour l'aider à prendre une décision.

M. Petersen a expliqué que la loi exige que le conseil fasse une estimation des coûts pour administrer le régime, ce qui comprend les frais d'administration et les coûts de réclamation, et qu'il prélève suffisamment d'argent des employeurs pour couvrir ces coûts. Il a précisé que le conseil avait très peu de pouvoir à cet égard. Il a ajouté que la loi exigeait également que le régime soit pleinement capitalisé. Bien que la loi stipule que Travail sécuritaire NB doit maintenir un niveau de capitalisation d'au moins 100 %, le conseil a établi une politique de capitalisation qui prévoit un niveau de capitalisation cible de 110 % afin de minimiser la volatilité des taux de cotisation.

Le budget administratif de Travail sécuritaire NB, lequel sera présenté au conseil la semaine prochaine, est inférieur de 12 % au budget de 2017, ce qui équivaut à environ 0,09 \$ du taux de cotisation. M. Petersen a expliqué que cette réduction était partiellement attribuable à l'élimination d'un certain nombre de postes au sein de Travail sécuritaire NB. Pour assurer que personne ne soit touché par ces mesures, Travail sécuritaire NB a examiné la possibilité d'éliminer des postes qui étaient vacants.

M. Petersen a affirmé que Travail sécuritaire NB avait entrepris une initiative de transformation des services aux clients. Il s'agit d'un projet à long terme, qui a permis de relever de nombreux éléments que l'organisme peut améliorer et qui comprend l'adoption du processus de prise de décision Lean Six Sigma.

Il a expliqué que Travail sécuritaire NB se penchait également sur les tendances découlant des décisions du Tribunal d'appel des accidents au travail. Travail sécuritaire NB détermine les appels qui pourraient avoir un effet sur les politiques du conseil pour décider s'il devrait être présent à une audience. À ce jour, il a assisté à presque 100 audiences afin de représenter sa position et d'expliquer les politiques utilisées. M. Petersen a expliqué que cette mesure avait été efficace : le taux d'annulation de décisions lors d'audiences auxquelles Travail sécuritaire NB était présent se chiffrait à 62 % par rapport à 82 % lorsqu'il ne l'était pas. Il a ajouté que Travail sécuritaire NB assistait aux audiences non pas pour représenter les employeurs, mais plutôt pour représenter la

position de Travail sécuritaire NB. Il a encouragé les employeurs à assister aux audiences puisque historiquement, ils ne le faisaient que rarement.

Résumé de la réunion du mois de juin

M. Petersen a examiné les renseignements présentés à la réunion d'engagement des intervenants de juin 2017. Il a mentionné qu'au début des années 90, le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'élevait à environ 72 %, ce qui avait entraîné l'imposition de surcharges à la cotisation des employeurs et une réduction des prestations pour les travailleurs. Grâce aux rendements de placements, à la diminution du nombre d'accidents et à la durée des réclamations à la baisse, le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB a atteint son plus haut niveau en décembre 2014, soit 138 %. M. Petersen a mentionné que le niveau de capitalisation en décembre 2016 était de 112 %. Selon les prévisions, il se chiffrera à environ 104 % en décembre 2017.

M. Petersen a expliqué que les tendances au niveau des réclamations avaient commencé à changer en 2015 et avaient continué en 2016. L'augmentation la plus importante était dans la catégorie des « entorses, foulures et douleur » ou des « tissus mous ». M. Petersen a avisé que le taux d'acceptation des réclamations s'élevait maintenant à environ 96 %.

Il a repassé les composantes clés de l'augmentation du taux de 2017, la plus grande augmentation étant attribuable aux modifications aux politiques ou aux pratiques. Ces renseignements avaient déjà été présentés aux intervenants à la réunion de juin 2017.

M. Petersen a expliqué que les placements de Travail sécuritaire NB étaient demeurés solides; les frais d'administration étaient comparables aux autres provinces et territoires; les mesures en matière de santé et de sécurité au travail continuaient à avoir un effet; le profil des employeurs et des travailleurs était semblable; et la composition générale du personnel de Travail sécuritaire NB était demeurée la même.

Il a expliqué qu'en raison des coûts qui augmentaient, l'une de trois choses devait se produire :

- Une augmentation des taux de cotisation
- Une diminution des prestations
- La réduction du niveau de capitalisation prévue par la politique du conseil

Il a mentionné les taux de cotisation possibles pour 2018 selon les renseignements au 31 juillet 2017, et a rappelé aux intervenants que des données à jour seraient disponibles lorsque le conseil discuterait de l'établissement des taux le 28 septembre. Selon la meilleure estimation, le taux de cotisation moyen de 2018 se chiffrera entre 2,07 \$ et 2,23 \$ par tranche de 100 \$ des salaires assurables.

M. Petersen a invité un actuair-conseil du cabinet Morneau Shepell, Conrad Ferguson, à discuter du régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick par rapport à celui des autres provinces et territoires au Canada. M. Ferguson a expliqué que selon la tendance générale au Canada, les coûts d'indemnisation avaient diminué depuis les 10 ou 15 dernières années, sauf en Nouvelle-Écosse. Toutefois, la tendance avait commencé à changer en 2015. Il a expliqué qu'on ne savait pas encore si les coûts de réclamation au Nouveau-Brunswick avaient plafonné, mais que le rythme de changement avait commencé à être plus stable. Il a également expliqué que l'augmentation des coûts était inévitable si les intervenants voulaient que le régime demeure tel qu'il était aujourd'hui et l'objectif continuait à être le financement adéquat du régime.

M. Ferguson a redonné la parole à M. Petersen.

Situation actuelle

M. Petersen a expliqué que le groupe de travail, mis sur pied par l'ancien ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, poursuivait son examen du régime d'indemnisation des

travailleurs de la province actuel et formulerait des recommandations. Il a mentionné que le groupe de travail organisera des consultations publiques en octobre 2017.

Il a souligné que le régime d'indemnisation des travailleurs du Nouveau-Brunswick appartenait aux travailleurs et aux employeurs de la province, et que la meilleure approche pour trouver des solutions était que tous les intervenants présentent des recommandations au gouvernement d'une manière unifiée. M. Petersen a indiqué que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB procédait à l'évaluation, à la mise au point et à la présentation de recommandations de modifications législatives.

Il a fait remarquer que la *Loi sur les accidents du travail* était complexe et parfois difficile à comprendre. De plus, elle n'était pas toujours normative. Pour orienter les employés de Travail sécuritaire NB, le conseil établit des politiques à l'aide d'une approche méthodique qui tient compte des coûts; du contexte de l'environnement actuel; des pratiques dans les autres provinces et territoires au Canada; et des points soulevés par les représentants des travailleurs et des employeurs qui siègent au conseil. M. Petersen a expliqué que l'autorité définitive pour l'élaboration de politiques relevait maintenant du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui n'était pas tenu par la *Loi* d'utiliser la même discipline que le conseil pour écarter une politique. Il a ajouté que le Tribunal d'appel avait un mandat prévu par la *Loi*, mais que les décisions du Tribunal avaient des répercussions financières sur le régime et que Travail sécuritaire NB était tenu de récupérer l'argent des employeurs pour couvrir ces coûts. Il a indiqué que le processus de prise de décision et le niveau d'autorité du conseil étaient nécessaires pour administrer le régime d'indemnisation des travailleurs au Canada.

M. Petersen a rappelé aux intervenants que le conseil discuterait de l'établissement des taux à sa réunion du 28 septembre. Il leur a également rappelé que Travail sécuritaire NB avait réduit son budget administratif, ce qui représentait une économie de 0,09 \$ du taux de cotisation moyen. Il a également mentionné que Travail sécuritaire NB examinait sa gestion des placements, assistait à des audiences lorsque les politiques du conseil pourraient être en cause, et continuait à chercher des occasions d'établir des partenariats avec d'autres provinces afin d'harmoniser les services. Il a donné comme exemple le partenariat que Travail sécuritaire NB avait établi avec l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador pour offrir du matériel lié aux appareils auditifs, ce qui avait permis de réduire les coûts de façon considérable.

M. Petersen a terminé sa présentation en indiquant que nous devons relever les défis de front, en s'attaquant aux causes des problèmes. Il a ajouté que la responsabilité de Travail sécuritaire NB est d'assurer que les fonds sont disponibles pour ceux qui ont besoin de prestations, conformément au principe fondateur du régime d'indemnisation, soit la garantie de paiement pour les travailleurs blessés. Il a ajouté que la sécurité au travail faisait partie intégrante du régime, et que le régime appartenait aux intervenants.

Il a indiqué qu'il avait hâte de recevoir les recommandations du groupe de travail et a remercié les intervenants d'avoir assisté à la réunion. Il a rappelé aux intervenants qu'il y aurait d'autres réunions. Une aura lieu en décembre prochain, tout probablement dans la région de Saint John, et l'autre, en mars 2018. Il a ensuite cédé la parole aux intervenants en demandant leurs commentaires et idées en vue de résoudre les questions qui avaient été soulevées.

Discussion avec les intervenants

La directrice des Communications de Travail sécuritaire NB, Manon Arsenault, a demandé aux intervenants de ne discuter que des taux de cotisation et non pas de cas individuels. Elle leur a aussi demandé de limiter le temps de parole à deux minutes pour que le plus d'intervenants possible puissent parler.

Répercussions sur les entreprises au Nouveau-Brunswick

Un intervenant a demandé à Travail sécuritaire NB de tenir compte d'un rapport d'un sondage récent qui lui a été fourni lorsqu'il établira les taux de cotisation. Ce rapport donnait les grandes lignes des répercussions de l'augmentation des coûts sur les employeurs, y compris la perte de profits; l'élimination possible des augmentations de salaire ou des avantages sociaux des employés; l'augmentation des prix; la réduction du nombre d'employés et d'heures de travail des employés; et même la fermeture de leur entreprise. L'intervenant a expliqué que l'année 2018 avait été difficile pour les petites entreprises de la province en raison du nouveau jour férié, des taux d'assurance-emploi, de l'augmentation du salaire minimum et de l'augmentation des taux de cotisation. Un autre intervenant a exprimé son inquiétude face au fait que les propriétaires de petites entreprises étaient obligés de payer pour résoudre les problèmes au sein du régime, ce qui ajoutait à leur fardeau financier. Un intervenant a demandé quelle serait la solution, selon Travail sécuritaire NB, au problème du changement au niveau de la norme de preuve, laquelle représente la cause principale de l'augmentation des coûts du régime. M^{me} Pirie a expliqué qu'il était difficile de répondre à cette question puisque la norme de preuve était prévue par la loi. M. Petersen a indiqué que si l'autorité du conseil était rétablie en ce qui avait trait à l'établissement de politiques, le conseil pourrait rédiger une politique qui préciserait les normes de preuve. Il a également indiqué qu'en l'absence d'une telle mesure, une législation plus normative à l'égard de la norme de preuve pourrait aider à résoudre le problème.

Un intervenant a souligné que si on examinait les taux de cotisation moyens des 25 dernières années, on constaterait que le taux prévu, qui pourrait atteindre 2,23 \$, était plus bas que le taux il y a 25 ans. Il a indiqué que les employeurs de la province devraient se pencher sur les facteurs qui, au cours des dernières années, ont aidé à minimiser les augmentations de taux. Ils comprendraient ainsi mieux la situation. Quelques intervenants ont suggéré que pour que la vérificatrice générale, le groupe de travail, le conseil d'administration, les travailleurs et les employeurs soient sur la même longueur d'onde, Travail sécuritaire NB devrait fournir un historique des taux de cotisation moyens pour les 25 dernières années, des rendements sur les placements qui ont eu un effet positif sur le taux de cotisation et des différents niveaux de capitalisation qui ont permis de donner des rabais aux employeurs, en plus d'indiquer les modifications de 1993 et d'en déterminer les coûts s'ils étaient rétablis aujourd'hui. Un intervenant a expliqué qu'on pourrait obtenir des résultats raisonnables si on avait ces renseignements.

Un autre intervenant a soulevé le point que de nombreuses entreprises qui existent au Nouveau-Brunswick aujourd'hui n'existaient pas il y a 25 ou même 10 ans. Il a suggéré qu'on mette l'accent sur la réalité des petites entreprises aujourd'hui. Un intervenant a indiqué que pour les propriétaires d'entreprises, la nécessité d'éliminer des emplois, d'automatiser ou même de fermer leurs portes était la réalité. Il a également expliqué qu'en appliquant des rabais aux taux de cotisation, on redonnait aux employeurs l'agent qui leur appartenait déjà et qu'ils devraient recevoir ces rabais pour faire croître leur entreprise.

Un intervenant a souligné que le régime d'indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick était un compromis entre les travailleurs et les employeurs, mais que le principe voulant que les prestations ne soient pas touchées et que les employeurs assument les coûts pour assurer qui en soit ainsi ne semble pas être un compromis.

Un intervenant a affirmé que les employeurs avaient besoin d'avoir suffisamment d'avis lorsqu'il y avait des changements au niveau des tendances et des augmentations de coûts pour leur permettre de gérer leur entreprise.

Sécurité

Quelques intervenants ont indiqué que Travail sécuritaire NB faisait la bonne chose en mettant l'accent sur la sécurité et étaient d'avis que les résultats à cet égard étaient très bons.

Un intervenant a fait remarquer que les accidents mortels feraient augmenter les coûts du régime, et que cette situation devrait demeurer une préoccupation constante. Il a souligné l'importance d'avoir un coordonnateur de la sécurité au lieu de travail qui ne soit pas influencé par l'employeur. Quelques intervenants ont souligné l'importance d'offrir une orientation en sécurité aux nouveaux travailleurs avant qu'ils ne commencent à travailler.

Un intervenant a indiqué que son entreprise avait investi dans des programmes de sécurité au travail, et qu'elle avait connu une réduction de son nombre d'accidents. Il a encouragé tous les employeurs à mettre l'accent sur la prévention afin d'arrêter l'augmentation des taux de cotisation. Il a encouragé Travail sécuritaire NB à appliquer la législation en matière d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail, et à obtenir des renseignements auprès des employeurs quant aux blessures de travailleurs avant de prendre une décision.

Un intervenant a indiqué que les coûts de formation en santé et en sécurité de son entreprise étaient élevés, mais qu'ils valaient la peine. Il a également souligné que la sécurité ne coûte pas cher – au contraire. Elle rapporte. Il a encouragé les lieux de travail à être des leaders en sécurité, et à partager des renseignements sur la santé et la sécurité. Il a également indiqué que les employés de son entreprise avaient reçu une formation en sécurité très approfondie malgré la petite taille de l'entreprise.

Un autre intervenant a parlé des initiatives de sécurité au sein de lieux de travail ainsi que de leurs bienfaits pour les employeurs, les travailleurs et le régime dans son ensemble. Il a indiqué que l'éducation en sécurité devrait être obligatoire dans tous les lieux de travail.

Plusieurs intervenants ont fait remarquer que le but ultime était de ne pas avoir de réclamations.

Gestion de l'incapacité au travail / Retour au travail

Un intervenant a affirmé que les coûts de réclamation du secteur de la fabrication étaient parmi les plus élevés au Nouveau-Brunswick. Il a encouragé Travail sécuritaire NB à chercher des façons de mieux appuyer les personnes chargées de la gestion de l'incapacité au travail dans cette industrie. Il a également mentionné que le programme de renvoi direct avait été très efficace pour son entreprise et encourageait les autres intervenants à y participer. Il a recommandé à Travail sécuritaire NB de bien en faire la promotion. L'intervenant a également suggéré d'ajouter les analgésiques au programme de renvoi direct. Il a recommandé à Travail sécuritaire NB de trouver des façons d'améliorer le délai de traitement de nouvelles réclamations pour qu'une réclamation puisse rapidement faire l'objet de la gestion des réclamations, et que l'employeur puisse prendre des dispositions pour que son employé puisse retourner au travail dès que possible. Il a demandé à Travail sécuritaire NB d'assurer que les mesures prises pour réduire le budget administratif ne comprennent pas la réduction du nombre d'employés chargés de traiter les nouvelles réclamations. M. Petersen a répété que deux des principes directeurs du conseil à l'égard de la réduction du budget de Travail sécuritaire NB étaient que les employés demeurent en place et que les services aux clients ne soient pas touchés. Il a ajouté que les employés de première ligne ou chargés de la prise de décision constituaient une partie importante de l'initiative de transformation des services de Travail sécuritaire NB.

Un intervenant a indiqué que l'employeur devrait pouvoir décider où travaillerait son employé une fois que le médecin avait établi une restriction de travail. Il a affirmé que le fait que Travail sécuritaire NB n'exigeait pas que ce soit un médecin qui établisse une restriction de travail et permettait plutôt aux travailleurs de ne pas travailler du tout était un problème. Il a suggéré que Travail sécuritaire NB trouve une façon de faire en sorte que les travailleurs retournent au travail à un poste qui tiendrait compte de leurs restrictions, et ce, au cours de la période d'attente de trois jours.

Que fait Travail sécuritaire NB pour garder le taux de cotisation de 2018 aussi bas que possible?

Un intervenant a fait remarquer que la plupart des renseignements qui avaient été discutés à la réunion avaient déjà été transmis aux intervenants. Il a exprimé sa frustration quant au déséquilibre continu du régime et a affirmé qu'il s'inquiétait du fait que les taux augmentaient même pour les employeurs qui avaient les meilleurs dossiers en matière de sécurité au Nouveau-Brunswick. M. Petersen a expliqué que Travail sécuritaire NB n'avait pas abandonné, et voulait présenter aux intervenants les facteurs actuels et pertinents qui avaient un effet sur le régime. Il a souligné que le conseil avait travaillé avec diligence pour relever ces défis et avait présenté un certain nombre de propositions législatives au gouvernement dans le cadre de la phase II de l'examen de la législation associée à l'indemnisation des accidents au travail, ainsi que des propositions subséquentes très solides visant à rétablir son autorité et à fournir une législation plus normative. Il a expliqué que plusieurs propositions avaient été mises en suspens dans l'attente des résultats de divers examens touchant Travail sécuritaire NB (groupe de travail et vérificatrice générale). Il a ajouté que Travail sécuritaire NB continuerait à transmettre les faits de façon ouverte et transparente.

Effets sur les travailleurs blessés

Un intervenant a souligné que les employeurs devaient comprendre l'effet des taux de cotisation peu élevés ces dernières années sur les travailleurs blessés. Il a indiqué que ce n'était pas la faute du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui avait satisfait à ses obligations prévues par la loi en rendant cinq décisions clés. Il a précisé que le projet de loi 15 avait été adopté sans consulter les travailleurs blessés. Il a recommandé à Travail sécuritaire NB de distribuer les rapports qui expliquent en détail l'effet sur les travailleurs blessés.

Raisons de l'augmentation des coûts de réclamation

Un intervenant a demandé à M. Ferguson d'expliquer les raisons de l'augmentation des coûts de réclamation. M. Ferguson a expliqué que le facteur de coûts le plus important était la durée des réclamations plutôt que le nombre de réclamations. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de différence importante entre les secteurs, mais que les coûts des employeurs tenus personnellement responsables augmentaient plus rapidement que ceux de l'ensemble des employeurs. Il a également ajouté que les renseignements liés à tous les secteurs étaient disponibles sur le site Web de Travail sécuritaire NB. M. Petersen a expliqué que Travail sécuritaire NB ne tenait pas compte des coûts de réclamation des employeurs tenus personnellement responsables pour établir les taux de cotisation. L'intervenant a indiqué qu'il était difficile de sentir comme si le régime leur appartenait quand le conseil avait si peu de contrôle sur le régime. Il a ajouté que l'Assemblée législative de la province devait rétablir l'autorité du conseil de Travail sécuritaire NB.

Groupe de travail sur l'indemnisation des accidents du travail

Un intervenant a demandé si tous les travailleurs blessés seraient invités aux consultations publiques qui auraient lieu en octobre. Il a souligné que chaque travailleur blessé avait une histoire différente et devrait avoir l'occasion de se faire entendre. M. Petersen a indiqué que bien qu'il ne pouvait pas répondre au nom du groupe de travail, des représentants du groupe étaient présents à la réunion, et prendraient ses inquiétudes et sa demande en note.

M^{me} Pirie a remercié tous les intervenants de leur présence et de leur apport à la réunion. Elle a ajouté que l'organisme les avait écoutés. Elle a indiqué que le conseil tiendrait compte de tous les points qui avaient été soulevés lorsqu'il discuterait de l'établissement des taux la semaine suivante.

Participants

Adrienne O'Pray – Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick
Alain Parent – Northern Group of Companies
Albert LeBlanc – Chambre de commerce de Cap-Pelé / Beaubassin-est
Amanda Aubé – Travail sécuritaire NB
Amber Leclerc – Travail sécuritaire NB
Amy Riordon – Cité de Bathurst
Angie Kippers – Travail sécuritaire NB
Azarie Ross – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Bert Croucher – Malley Industries Inc.
Beth Simkins-Burrow – Ambulance Nouveau-Brunswick
Bill Ivey – Bureau de la vérificatrice générale
Bob Davidson – Association des policiers du Nouveau-Brunswick
Bob Sleva – Connors Bros.
Brad Howland – Easy-Kleen
Carolyn MacDonald – Travail sécuritaire NB
Chanel Roy – Association des policiers du Nouveau-Brunswick
Charlotte Betts – Bass Pro Shops
Chris MacDonald – J.D. Irving, Limited
Coreen Paul – Imperial Manufacturing Group Inc.
Crispina Caballero – Travail sécuritaire NB
Daniel Thériault – Tribunal d'appel des accidents au travail
Darrel Nickerson – J.D. Irving, Limited
Dave Dudley – Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick
David Mowbray – Section locale 437 de la Sheet Metal Workers' International Association
Dennis Browne – Groupe de travail
Denny Vautour – Section locale 8 de la International Union of Bricklayers and Allied Craftworkers
Derek Erman
Derek Steeves – Section locale 325 de la United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada
Diane Nason – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Dianne St-Pierre – Occupational Concepts Ltd.
Dorine Pirie – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Drew Simpson – Section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Elaine Robichaud – Association canadienne des professionnels des services alimentaires, chapitre du Nouveau-Brunswick
Fabian Macleod – The Miller Group
Fred Hamilton – Herbert's Recycling Inc.
Frederick Dion – L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
Gaëtan Guérette – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Gary Lajoie – G.E. Barbour Inc.
Gerald Reimders – Section locale 8NB de la International Union of Bricklayers and Allied Craftworkers
Glenn Davis – Chambre de commerce de l'Atlantique inc.
Glenn Sullivan – Groupe de travail / Atlantic Provinces Professional Firefighter's Association
Greg Fash – Association de l'industrie alimentaire de l'Atlantique Inc.
Greg Lutes – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Haley Flaro – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Harold Fisher – Section locale 1555 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Heather Hogan – Groupe de travail
Hector Losier – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Hercules Georgiadis – AV Group
Hermel Thériault – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés

Jacques Thériault – Twin Rivers Paper Company
James Stanley – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Jason Roy – Enseignes Pattison Sign Group
Jean-Marc Ringuette – Section locale 502 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Jean-Marc Picard – Atlantic Provinces Trucking Association
Jeff Queen – Cabinet Morneau Shepell
Jim Cormier – Conseil canadien du commerce de détail
Jodi Hall – Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick Incorporée
Joel Richardson – Manufacturiers et Exportateurs du Canada
John Bourque – Bourque Industrial
John Landry – Construction Association of New Brunswick
John Wishart – La Chambre de Commerce du Grand Moncton
Jordan Lavoie – Sunny Corner Enterprises Inc.
Josée Gaudet – Réseau de santé Vitalité
Julie Comeau – Maritime Door & Window Ltd.
Julie Marr – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Justin Beaulieu – Beaulieu Plumbing & Mechanical Inc.
Kathy Malley – Malley Industries Inc.
Kevin Geraghty – Association des policiers du Nouveau-Brunswick
Kier Clark – Fredericton Chamber of Commerce
Kim MacRae – Section locale 2166 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Krista Ross – Fredericton Chamber of Commerce
Laragh Dooley – Travail sécuritaire NB
Larry Cook – The International Association of Firefighters
Leica Gahan – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Lilin Fraser – Pump House Brewery
Lisa Dubé – Nadeau Ferme Avicole Limitée
Lisa Godin – Produits forestiers Arbec Inc.
Louis Landry – Lancor Concrete Contractors Ltd.
Louis Leger – Northern Group of Companies
Louis-Philippe Gauthier – Groupe de travail / La Fédération canadienne de l’entreprise indépendante
Luc Erjavec – Restaurants Canada – Division de l’Atlantique
Manon Arsenault – Travail sécuritaire NB
Marcus MacDonald – Ambulance New Brunswick
Mario Alain – FundyPros
Mario Arsenault – Scieries Chaleur Sawmills
Matt Hiltz – Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
Matt Mahoney – Bureau de la vérificatrice générale
Maura McKinnon – Réseau de santé Horizon
Maureen Wallace – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Michael McGovern – Travail sécuritaire NB
Michèle Caron – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Mike MacMullin – Unifor
Morgan Peters – Fredericton Chamber of Commerce
Myrna Belyea Tracy – Conseil du Trésor, province du Nouveau-Brunswick
Nathalie Brideau – Travail sécuritaire NB
Nicole LeBlanc – La Fédération des enseignements du Nouveau-Brunswick
Nicole Poirier – Société d’énergie du Nouveau-Brunswick
Pam Baker – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Pam Wasson – Travail sécuritaire NB
Patricia Guitard – Bass Pro Shops
Patrick O’Brien – Cité de Moncton

Patrick Parent – Moosehead Breweries, Limited
Paul MacBeth – Apex Industries Inc.
Paula Doucet – Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
Paula Garant – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Pauline Diotte – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Peter Morgan – Cité de Saint John
Rachel Robichaud – Atlantic Windows
Renaud Cormier – Twin Rivers Paper Company Inc.
Renée LeBlanc – Global Windows Solutions
Rick Gorges – Fornebu Lumber Company Inc.
Serge Landry – Congrès du travail du Canada
Sheldon Brewster – TRC Manufacturing Inc.
Shelly Dauphinee – Travail sécuritaire NB
Sherri Deveau – Groupe de travail
Stéphanie Rancourt – Travail sécuritaire NB
Tanya Blanchard – Travail sécuritaire NB
Tim Petersen – Travail sécuritaire NB
Tom Barron
Tom Coughlan – Electrical Contractors Association of New Brunswick Inc.
Tommy Wood – Travail sécuritaire NB
Tracey Porter – A.L.P.A Equipment Ltd.
Vicky McKibbon – Armour Transportation Systems Inc.
Wayne Feindel – Village de Dorchester
Wayne Guitard – Membre du Comité consultatif des travailleurs blessés
Wayne MacAllister – Maple Leaf Homes

Pièces jointes

Annexe 1 – Présentation de la réunion d'engagement des intervenants

Annexe 2 – Ordre du jour de la réunion d'engagement des intervenants